



Edito

La création d'une association constitue un véritable challenge car au-delà d'intentions et d'élan de générosité, il est nécessaire d'officialiser et de tout mettre en œuvre pour faire reconnaître la légitimité de la démarche. Ce travail de reconnaissance se réalise en plusieurs étapes, La 1^{ère} étant de définir clairement l'objet de l'association et les buts visés, la seconde consistant à mobiliser des personnes qui partagent les mêmes valeurs, qui apportent savoir-faire et compétences mais aussi des personnalités qui sauront porter des regards croisés et objectifs sur les projets et les actions.

Ainsi EVIT BUGALE AR BED - E.B.B - a été déclarée en sous-préfecture le 7 décembre 2020 avec pour objet de ***venir en aide aux enfants de tous pays dans les domaines de la santé et de l'éducation ; aide pouvant se faire à travers leurs parents, les institutions prenant en charge les orphelins ou les enfants abandonnés ou délaissés, ou à défaut par des tuteurs agréés par l'association.***

Durant les 1^{ères} semaines, les membres du bureau puis du conseil d'administration se sont mis au travail pour poser le socle d'une organisation administrative et financière tout en développant divers moyens de communication pour fédérer autour de ce projet.

A ce jour l'association compte déjà 34 Membres adhérents qui ont été sensibles aux projets proposés pour le moment sur le TOGO. Il s'est agi pour nous de faire perdurer les liens déjà créés avec plusieurs institutions de ce pays et surtout de pouvoir apporter aide et soutien dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la prévention.

Vous découvrirez à la lecture de ce premier courrier les actions en cours.

La Présidente

Les orphelinats au TOGO



Les enfants de MEHI au départ pour l'école

Pour de multiples raisons, les orphelinats sont nombreux au Togo. Ces établissements ne recueillent pas seulement des orphelins de père et de mère, mais aussi des enfants dont la famille n'a pas les moyens de s'occuper, et des enfants abandonnés.

La Maison de l'Enfance Heureuse Monseigneur Ignace, que nous appelons MEHI a été fondée dans la ville de Kara (Nord du Togo) par les sœurs de la Providence Saint Paul (PSP). Elle est dirigée par la Mère Marie-Justine, secondée par des sœurs et par des civiles appelées « les mamans ».

Cette maison figure certainement parmi les institutions les mieux loties du pays, grâce aux efforts de la Congrégation, et aux apports financiers d'associations humanitaires. Certains de nos adhérents parrainent des enfants de cette institution, et ont la volonté de les aider à se développer à travers les études et l'éducation reçue dans ce lieu.

D'autres orphelinats méritent que nous les aidions. Et en particulier celui de Notsé (sud du Togo), tenu par les religieuses de la congrégation Notre-Dame de Nazareth (NDN) dirigée par Sœur Laurence, qui accueille environ 200 enfants et ont très peu de moyens pour s'occuper de tout ce petit monde.

Le projet de forage

Le premier projet pour lequel EBB a été sollicité est une demande de forage près de Kara. Adèle, originaire de Bohou- Tozidé, nous a expliqué les raisons de sa demande :

- un grand nombre de décès et de maladies au sein de la population et en particulier des enfants.
- l'obligation de faire de 2 à 3 km pour aller puiser de l'eau souillée dans une rivière parfois à sec.

Cette corvée est souvent réalisée par des petites filles avant d'aller à l'école, quand la fréquentation reste possible.

- l'éloignement du point d'eau incite à porter des charges trop importantes, entraînant des problèmes de santé (hernies, dos, etc.).

Ce projet a été chiffré à environ 5 000 €, pour un équipement conforme à la réalisation sur la photo jointe. Nous sommes à la recherche de financement par l'intermédiaire de dons de particuliers et d'entreprises ; mais aussi des subsides provenant d'établissements publics.



Bulletin d'adhésion ou de don

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

E-mail: _____

@ _____

Tél: _____

Correspondance (Questions, renseignements, affectation des dons, ...)

Souhaite adhérer à l'association

EBB pour l'année 2021

et verse une cotisation de:

- 20€ à titre individuel

- 30€ pour ma famille

D'autre part,

Je souhaite faire un don de€uros

en espèces

par chèque

par virement

(renseignements sur demande)